

Ecole Doctorale «Ville, Transports et Territoires »

Cité Descartes – 6/8 Av. Blaise Pascal

77455 Champs-s/Marne

## PUBLICATION DES THESES DE L'EDVTT - APPEL A PROJETS 2019

L'École doctorale Villes, Transports et Territoires a décidé d'une politique de valorisation des résultats des recherches doctorales conduites en son sein. Dans ce cadre, elle apporte une aide financière à la publication des thèses.

Si vous avez soutenu une thèse à l'EDVTT au cours des trois dernières années (2016, 2017, 2018) et que vous envisagez de publier votre manuscrit, vous pouvez déposer un dossier de demande de subvention auprès de l'école doctorale.

Ce dossier comporte les pièces suivantes (voir modèle-type) :

- Un CV abrégé
- Un avis du comité de lecture ou une lettre d'engagement de l'éditeur pressenti\*
- Un devis de l'éditeur et un plan de financement
- Un avis du directeur ou de la directrice de thèse
- Un avis du directeur ou de la directrice du laboratoire
- Le lien de téléchargement vers la version numérisée du manuscrit

### Modalités :

Le montant de la subvention forfaitaire de l'ED est de 1 500 € maximum par projet.

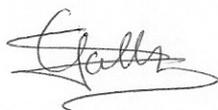
La subvention forfaitaire proposée par l'ED est un levier incitatif. Elle n'a pas vocation à couvrir la totalité des coûts d'édition et doit être associée à un ou plusieurs co-financements.

Si la subvention est accordée, elle doit être dépensée au maximum dans les deux ans à compter de l'accord et elle est versée au service fait, c'est-à-dire une fois le travail réalisé. Il est donc nécessaire que le travail de réécriture du manuscrit soit déjà avancé au moment du dépôt de la candidature.

**Calendrier:** les dossiers de demande de subvention devront être envoyés sous format électronique et en un seul mail à l'EDVTT ([ed-vtt@univ-paris-est.fr](mailto:ed-vtt@univ-paris-est.fr)) **d'ici le 2 septembre 2019 à minuit**.

Les dossiers seront examinés par le conseil de l'école doctorale et les réponses transmises à l'automne 2019.

Fait à Champs-sur-Marne le 2 avril 2019



Caroline GALLEZ, directrice de l'EDVTT

\* UPE a signé un accord avec les Presses universitaires de Rennes (PUR) dans lequel elle s'engage à financer la publication de 5 ouvrages SHS par an dont des thèses. Les PUR conservent la maîtrise de la procédure de production des manuscrits. Les docteurs et docteuses de l'EDVTT peuvent soumettre un manuscrit aux PUR dans ce cadre, la subvention de l'ED venant alors en complément de celle d'UPE.